



Problème rencontré suite à l'achat d'une maison

Par **wanig**, le **09/01/2011** à **10:54**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison il y a 15 jours, et nous venons de nous rendre compte d'un gros problème d'infiltration d'eau.

Cette infiltration est due à un souci venant du toit.

Lors des différentes visites (le propriétaire était absent) l'agent immobilier m'avait bien spécifié qu'il n'y avait aucuns problèmes de ce type dans la maison.

Le vendeur était donc forcément au courant de cette situation et je voudrais savoir si l'était possible d'engager la responsabilité du vendeur et lui demander ainsi une prise en charge des travaux.

Merci d'avance de votre aide.